



## *À qui s'adresse la cérémonie laïque ?*

De plus en plus tendance depuis quelques années, la cérémonie laïque s'adresse à tous !

Si au sein de votre couple, vous n'êtes pas de la même religion, ou que vous êtes athées, ou encore que vous êtes du même sexe ou enfin que vous avez déjà été mariés religieusement, la cérémonie laïque de mariage est idéale !

La cérémonie d'engagement ajoute une dimension émotionnelle et personnalisée à votre cérémonie civile (souvent rapide, monotone et peu romantique).

A noter que la cérémonie laïque n'est ni légale ni obligatoire.

Elle est pour le couple une manière de partager avec les proches un moment d'amour et de convivialité.

Avec une cérémonie laïque de mariage, vous pourrez retrouver tous les symboles traditionnels d'une cérémonie religieuse (cortège, chants, échange des alliances, échange des consentements, interventions de convives, décoration, etc.) mais aussi et surtout y ajouter votre histoire, vos personnalités et vos envies, vous permettant de vivre ainsi un réel moment de partage, de solennité et d'émotions avec vos invités.

Vous pouvez aussi être déjà mariés et vous désirez renouveler vos vœux en toute solennité lors de votre anniversaire de mariage ! La cérémonie laïque de renouvellement vous permettra de réitérer votre engagement et proclamer à nouveau votre amour.

Vous souhaitez célébrer votre pacs ou vos fiançailles de manière différente, sincère et solennelle. Offrez-vous une belle cérémonie complètement insolite !

Vous désirez ajouter une dimension symbolique au baptême civil de votre enfant ? Célébrer la cérémonie avec l'aide de la marraine et du parrain et offrez-vous un souvenir inoubliable.